
Les Services d'assistance



Cette capsule vous est offerte par Assistco, promoteur du service d'assistance juridique Assist-Toit^{MC}

1^{er} septembre 2016

Bonne nouvelle pour des victimes de la pyrrhotite

La pyrrhotite est, selon la Régie du bâtiment du Québec, une espèce minérale composée de sulfure de fer, d'une couleur jaune bronze qui noircit à l'air. En cristallisant en lamelles, elle peut provoquer des fissures dans le béton. Certains la surnomment même le cancer du béton car elle peut rester sans symptômes visibles pendant des années et causer la détérioration prématurée des fondations de bâtiments, entraînant des travaux de rénovation à coûts souvent élevés. Au moment de la découverte du problème, il arrive bien souvent que le délai de réclamation pour la garantie des maisons neuves soit déjà écoulé.

La pyrrhotite affecte principalement au Québec la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec. C'est d'ailleurs pourquoi l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) impose à tous les courtiers immobiliers et hypothécaires qui désirent transiger dans la région de la Mauricie, l'obligation d'avoir suivi une formation précise concernant ce problème spécifique, ou d'obtenir l'aide d'un courtier qui l'aura suivie.

Pour aider les propriétaires de résidences victimes de la pyrrhotite, la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP) est un regroupement de victimes qui s'est créé pour défendre leurs droits et qui a d'ailleurs intenté un recours juridique contre les entreprises responsables de ce désastre. Un jugement a été rendu à l'été 2014 en faveur des propriétaires touchés, mais a été porté en appel.

Le gouvernement du Québec avait octroyé une aide financière sous l'égide de la Société d'habitation du Québec (SHQ), mais le fonds accordé avait été épuisé. Face à la détresse des familles, le gouvernement provincial a confirmé à la fin juin 2016, l'octroi d'une aide financière de 5 millions \$ qui s'ajouteront à une autre somme de 30 millions \$ sur trois ans à raison de 10 millions de \$ par année consentie par le gouvernement du Canada pour soutenir les victimes de ce minéral et leur permettre de commencer les travaux nécessaires.

La Société d'habitation du Québec est déjà à l'œuvre pour aviser par courriel ses partenaires municipaux des montants sur lesquels ils pourront compter pour que les travaux puissent débuter dès cet automne. Ce sont 70 propriétaires supplémentaires qui pourraient ainsi bénéficier de cette aide. D'après la CAVP, sur 4000 résidences touchées, il resterait encore 2500 à réparer.

Préparé par Assistco. Aucun droit de reproduction n'est permis.

www.assistco.ca